



COMMUNIQUÉ

Mobilisation sur l'ensemble du territoire à partir du 5 décembre

Les organisations syndicales CGT, CFDT, CFTC, FO et FA-FPT de Moselle, déplorent le « faux dialogue social » et « l'incertitude de nos devenirs » que fait régner notre gouvernement.

Force est de constater que Guillaume Kasbarian n'a pas répondu à la plupart des propositions et revendications portées par les organisations syndicales.

C'est pourquoi nous appelons à une première journée de mobilisation sur l'ensemble du territoire, le 5 décembre 2024, y compris par la grève et la manifestation conformément à nos organisations nationales.

Une journée pour que le ministre renonce :

- aux 3 jours de carence dans la fonction publique,
- à la diminution de l'indemnisation des jours d'arrêt maladie,
- au non-versement de la Gipa.
- à la diminution à 90 % du taux de remplacement en cas d'arrêt maladie

Dans le même temps, nos organisations syndicales appellent les agent.es de la fonction publique, fonctionnaires et contractuel.les, à se mobiliser pour notamment :

- des moyens budgétaires à la hauteur des missions des services et des politiques publiques,
- des créations d'emplois partout où c'est nécessaire et l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels,
- l'augmentation de la valeur du point d'indice au titre de l'année 2024 et des années suivantes et des mesures salariales générales,
- la refonte des grilles indiciaires,
- l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes,
- l'abandon des orientations du projet de loi dit « Guerini ».

Nos organisations syndicales Mosellanes ont donc décidé d'encourager toutes démarches de mobilisation en montrant l'exemple, c'est pourquoi toutes les 1^{ères} instances ou les représentants du personnel siègent (CAP A, B et C ; CST/F3SCT ; Conseil de discipline) au sein du Centre de Gestion de la Moselle seront boycottées à partir du 05 décembre 2024.

Cette décision loin d'être anodine vise à faire entendre notre mécontentement face aux décisions gouvernementales dangereuses et inappropriées à l'encontre des agent-e-s des fonctions publiques.

Notre intersyndicale décidera de la reconduction ou non de cette décision début janvier 2025.

Metz, le lundi 02 décembre 2024